



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Recensements

Question écrite n° 45316

### Texte de la question

M. Henri Sicre attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le report annoncé du recensement général de la population initialement prévu en 1997. Le prochain recensement aurait du, en toute logique, être réalisé en 1997. Si l'on en croit la presse, le recensement attendu serait reporté en 1999 pour raisons d'économies budgétaires. Les chiffres du recensement sont d'une utilité de première ordre. Chaque jour, dans tous les domaines, les élus locaux, les acteurs économiques et sociaux, les services de l'État ont besoin de données fiables sur la population et ses conditions d'existence : nombre, densité, activités, habitat, équipements des ménages, population des communes, etc. Il ne paraît pas sérieux, dans un pays industrialisé comme la France, en cette fin de XXe siècle, de ne pouvoir entreprendre de politiques publiques qu'avec des données vieilles de presque dix ans, à une époque où les évolutions et les mutations sont si rapides. C'est pourquoi il lui demande s'il serait favorable au maintien de la réalisation d'un recensement général de la population en 1997.

### Texte de la réponse

Par décision interministérielle d'octobre 1994, le prochain recensement général de la population aura lieu en mars 1999. Ce calendrier est strictement respecté. L'Institut national de la statistique et des études économiques travaille actuellement à sa préparation et réalise des tests et essais importants afin d'assurer son succès. En particulier, une répétition générale de grande ampleur aura lieu en 1997. Les questionnaires ont été adaptés et de nouvelles questions sur le logement (année d'emménagement, surface du logement, salles de bains, parking) et sur les ménages (année d'arrivée en France, inscription dans un établissement d'enseignement et lieu d'étude, niveau d'études, moyen de transport pour se rendre au travail) ont été introduites afin de mieux répondre aux questions que se posent tous les acteurs de la vie locale et économique. De plus, les délais de diffusion des résultats devraient être améliorés par rapport au précédent recensement de 1990.

### Données clés

**Auteur :** [M. Sicre Henri](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45316

**Rubrique :** Démographie

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 novembre 1996, page 5997

**Réponse publiée le :** 13 janvier 1997, page 120